lavery
Avocats

La Cour supérieure donne une interprétation restrictive aux hypothèques additionnelles

1 février 2012

La Cour supérieure a examiné la portée des clauses d'hypothèque additionnelle le 6 septembre 2011 dans la cause de la *Banque Nationale du Canada* c. *Larouche*.

Il s'agissait dans ce litige de déterminer si la clause d'hypothèque additionnelle prévue dans l'acte d'hypothèque consenti par M. Larouche en faveur de Banque Nationale du Canada donnait droit à la Banque de toucher au produit de la vente sous contrôle de justice d'un immeuble appartenant à M. Larouche, au-delà de ce qui lui avait été attribué à raison de l'hypothèque principale également contenue dans l'acte.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.